

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/082
DK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 16 octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 9 octobre 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Maryline KUCHARSKI donne procuration à Monsieur Emmanuel DONDELA
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE

Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE était absent.

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Motion pour le gel des loyers du bailleur Maisons&Cités pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que face à l'augmentation prévue des loyers de 3,25 % en 2025 par le bailleur Maisons&Cités, les membres de l'Association des Communes Minières de France ont adopté, lors du Conseil d'Administration du Pôle Nord-Pas-de-Calais du 1er octobre 2024, une résolution face aux problèmes du logement dans le Bassin Minier du Nord Pas-de-Calais.

Malgré une baisse de l'inflation en 2024 après 2 années aux alentours de 5%, le « baromètre de la pauvreté et de la précarité », publié par Ipsos pour le Secours populaire français, montre une dégradation de la situation économique de nombreux ménages, avec une aggravation de la précarité des plus modestes.

Que le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais est un des territoires les plus pauvres de France, cumulant les difficultés économiques et de nombreuses fragilités sociales et de précarité sanitaires.

Lors de ce conseil d'administration, les Elus de l'Association des Communes Minières de France :

- S'opposent catégoriquement à l'augmentation des loyers prévus par Maisons&Cités en 2025 à hauteur de 3.25% alors que le Bassin minier est le territoire où la pauvreté est plus marquée que partout ailleurs en France.
- Demandent à ce que le bailleur Maisons&Cités organise de meilleurs échanges avec les élus pour attribuer les logements. Ils réclament davantage de réunions en présentiel.

- Demandent à ce que les décisions d'attribution du contingent préfectoral puissent, autant que faire se peut, passer par un dialogue constructif entre le représentant du Préfet et les Maires des communes concernées.
- Demandent à ce qu'il y ait une concertation permanente sur les ventes des logements et les travaux en cours dans les cités minières qu'ils soient du fait de l'ERBM ou directement de Maisons&Cités.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- De voter une motion en soutien à la résolution des membres de l'Association des Communes Minières pour le gel des loyers du bailleur Maisons&Cités en 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2024



Le Maire,


Daniel KRUSZKA